**REGLEMENT D’ORDRE INTERIEUR**

**RECREA+ Opérateur d’accueil**

***Commune de TINLOT***

Contenu

[1. DEFINITION 2](#_Toc387821633)

[2. RESUME DES OBJECTIFS POURSUIVIS 2](#_Toc387821634)

[3. MOYENS MIS EN ŒUVRE 2](#_Toc387821635)

[4. RESPONSABLES LOCAUX 2](#_Toc387821636)

[5. ANIMATEURS ET ACCUEILLANTS 3](#_Toc387821637)

[6. RESPONSABILITES 3](#_Toc387821638)

[7. DEROULEMENT DES ACTIVITES, INSCRIPTIONS & PAYEMENTS 3](#_Toc387821639)

[A. MERCREDI APRES-MIDI 4](#_Toc387821640)

[B. JOURNEES PEDAGOGIQUES 4](#_Toc387821641)

[C. LES VACANCES SCOLAIRES 5](#_Toc387821642)

[8. REPAS – COLLATION- REPOS 6](#_Toc387821643)

[9. ANNULATION 6](#_Toc387821644)

[10. AUTORISATION DE CONFIER L’ENFANT 6](#_Toc387821645)

[11. SOINS MEDICAUX – HYGIENE 7](#_Toc387821646)

[12. ACTIVITES SPECIALES 7](#_Toc387821647)

[13. PUBLICATION DE PHOTOS 7](#_Toc387821648)

[14. CONTROLE PERIODIQUE DE l’O.N.E. 8](#_Toc387821649)

[15. REGLES DE VIE A RESPECTER 8](#_Toc387821650)

16. Accueil des enfants à besoins spécifiques……………………………………………………………9

1. DEFINITION

Le Pouvoir Organisateur de RECREA+ est la Commune de Tinlot

Rue de Centre 19 à 4557 Tinlot

✆ 0492/88 32 33

🖳 www.tinlot.be 🖰 emilie.doppagne@tinlot.be

RECREA+ accueille les enfants de 2 ans ½ (si l’enfant est déjà scolarisé et propre) à 12 ans (à l’âge de la fin de sa sixième primaire).

RECREA+ est agréé et subventionné par l’ONE. Le renouvellement de cet agrément se fait tous les cinq ans.

1. RESUME DES OBJECTIFS POURSUIVIS

RECREA+ a pour missions principales :

👉 de permettre **aux enfants de s’épanouir** grâce à des activités sportives, culturelles, créatives et ludiques

👉 de permettre **aux parents de travailler en toute sérénité** durant les périodes non scolaires.

Il s’engage à respecter les convictions idéologiques, philosophiques et politiques des enfants et de leurs parents.

Il s’engage à respecter les normes d’encadrement tant qualitatives que quantitatives définie par l’ONE et les pouvoirs publics.

Le Projet Pédagogique se trouve sur le site tinlot.be ou sur simple demande auprès d’un responsable.

1. MOYENS MIS EN ŒUVRE

RECREA+ développe des activités diversifiées tout au long de la durée de fonctionnement. Ces activités sont sociales, culturelles, artistiques, manuelles, ludiques, musicales, sportives, écologiques,…

Des excursions et des visites sont régulièrement organisées.

Les parents peuvent rencontrer les animateurs avant 8h55 ou après 16h00 en période de stage.

1. RESPONSABLES LOCAUX

Christine GUYOT, Bourgmestre, 085/23 50 01

Dominique ALBANESE, Echevin ATL, 0494/75 12 00

Emilie Doppagne, coordinatrice ATL et responsable Récréa+, 0492/88 32 33

1. ANIMATEURS ET ACCUEILLANTS

Les coordonnées des animateurs et accueillants sont disponibles sur simple demande auprès du responsable.

Le programme des activités est disponible sur le site de la commune de Tinlot, onglet RECREA+.

1. RESPONSABILITES

L’Administration communale de Tinlot contracte toutes les assurances requises, notamment en matière de fonctionnement et d’infrastructure.

Les enfants sont couverts par l’assurance en responsabilité civile du milieu d’accueil pendant leur présence dans l’établissement, ainsi que durant les promenades.

Il est à noter que cette responsabilité ne pourrait être engagée que dans la mesure où le dommage subi par l’enfant serait la conséquence d’une faute ou d’une négligence d’une personne travaillant pour RECREA+.

Les parents demeurent responsables de leur enfant jusqu’à ce qu’il soit confié en main propre à la personne qui l’accueille.

Les parents sont tenus de contracter une assurance en responsabilité civile familiale les garantissant contre tous les dommages que leur enfant pourrait occasionner durant le temps de fréquentation à RECREA+ (aux personnes, aux bâtiments, au matériel, au mobilier,…).

RECREA+ décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou de détérioration.

1. DEROULEMENT DES ACTIVITES, INSCRIPTIONS & PAYEMENTS

A. MERCREDI APRES-MIDI

***Tous*** les « Accueils » sont payés via une carte nominative, disponible ***uniquement*** auprès des accueillantes en charge, sur place à RECREA+.

Elle est d’un montant équivalent à 40 € (vingt euros) à payer sur le compte bancaire ouvert au nom de l’ATL : BE46 0910 1156 3136.

Il est possible de payer à la journée pour les accueils ponctuels.

Lorsqu’elle est complète, une attestation fiscale est automatiquement émise au nom du débiteur, avant la fin de l’année civile.

Cette carte est conservée sur place.

Le cas échéant, le montant de l’accueil pourra s’effectuer en espèces mais aucune attestation ne sera délivrée dans ce cas (imprévu,…).

Le montant des accueils est soldé au plus tard le dernier jour du stage.

Tout rappel sera sanctionné d’une amende de 5 euros pour frais administratifs.

**Procédure** :

*Sur inscription préalable auprès de :*

Emilie Doppagne ou Laurence DUBOIS

**Accueil** : de 12h35 à 17h30

**Lieu** : RECREA+, rue de l’Eglise 37 à 4557 Tinlot

**Activités** : bricolage, lecture, cuisine, …

**Aide aux devoirs** : pour ceux qui le désirent, un espace calme et une aide aux devoirs peut être dispensée. Cette aide est un service et RECREA+ n’est pas responsable de l’exécution ou la correction de ces devoirs.

**Excursion/sortie** : le dernier mercredi du mois, une sortie est prévue (sauf avis contraire).

Priorité est donnée aux enfants fréquentant habituellement RECREA+.

Il est obligatoire de s’inscrire ***au plus tard*** 24h à l’avance (disponibilité de places dans le car). L’information pour cette sortie est donnée via une toute mallette la semaine précédant la sortie.

**Tarif** :

***Sauf le dernier mercredi du mois, l’accueil par enfant est d’un forfait de :***

4 € (quatre euros) par enfant et gratuit à partir du troisième enfant (sur un même domicile)

Le dernier mercredi du mois, une sortie/excursion est prévue :

8€ (huit euros) par enfant et gratuit à partir du 3ème enfant (sur un même domicile)

B. JOURNEES PEDAGOGIQUES

**Procédure** :

*Sur inscription préalable auprès de :*

Emilie Doppagne  - Laurence DUBOIS

**Accueil** : à partir de 8h00 jusqu’à 17h30

**Lieu** : RECREA+, rue de l’Eglise 37 à 4557 Tinlot

**Activités** : bricolage à thème, cuisine, jeux divers

Il est obligatoire de s’inscrire ***au plus tard*** 2 jours ouvrables avant la journée pédagogique.

**Tarif** :

1€/enfant/heure (toute heure entamée est due)\*

C. LES VACANCES SCOLAIRES ET ANIMATION D’ETE

**Procédure** :

*Sur inscription préalable auprès de :*

Emilie Doppagne

**Accueil** : à partir de 7h30 jusqu’à 17h30

**Lieu** : RECREA+ ou LA TINLOTOISE (ou autre adresse précisée dans le programme)

**Activités** : De 9h à 16 heures

**Lieu** : Les activités se déroulent rue de l’Eglise à Soheit-Tinlot. Quatre lieux d’accueil sont disponibles (Récréa+, le Blé qui Lève, la Tinlotoise, l’Ecole Sainte-Reine). Un minimum de 12 enfants et un maximum de 58 sera accueilli/jour.

Il est indispensable d’attendre la confirmation qu’il reste de la place avant d’effectuer le payement.

***Il est interdit de confier votre enfant sur place s’il n’est pas inscrit.***

1. **TARIF ACCUEIL**

1€/accueil/enfant. L’accueil est payant jusqu’à 8h45 et à partir de 16h15

1. **TARIF ACTIVITES**

L’inscription s’élève à 50 euros pour le 1er enfant (tarif dégressif pour les familles nombreuses).

Elle est à verser sur le compte communal BE46 0910 1156 3136 au plus tard 5 jours ouvrables avant le début des vacances concernées.

Ce montant comprend toutes les visites, entrées, excursions.

Le versement vaut inscription définitive.

En cas de non payement et après un rappel, une facture vous sera adressée avec un supplément de
12,50 euros pour frais administratifs. En cas de non payement dans le mois de réception de cette facture, l’Administration communale se réserve le droit de récupérer cette somme par tous les moyens légaux mis à sa disposition.

En cas de difficulté, nous vous invitons à contacter le CPAS de la Commune ou, éventuellement, le service de la Recette communale.

1. ATTESTATION FISCALE

Une attestation fiscale est émise pour la durée du stage, au nom du débiteur du versement. L’attestation fiscale vous sera envoyée au plus tard avant la fin de l’année civile en cours.

1. ATTESTATION MUTUELLE

Si une attestation mutuelle est demandée, merci de fournir un formulaire vierge de votre compagnie à la responsable de RECREA+ qui le complètera dans les plus brefs délais.

1. MODALITES PRATIQUES

Les parents sont invités à habiller leur enfant de manière pratique et confortable.

Les chaussures doivent être appropriées, adaptées à la pointure de l’enfant et tenir parfaitement aux pieds.

Les vêtements, tétines et objets personnels doivent être marqués au nom de l’enfant.

Pour les petits, en prévision de « petits accidents », les parents sont priés de bien vouloir munir les enfants d’un change complet marqué à leur nom dans un sac plastifié. Le responsable se réserve le droit, le cas échéant, de refuser un enfant à partir du 2ème jour si celui-ci n’est pas continent. Le remboursement du stage pour les jours non participés sera effectué par la commune.

Le port de bijoux (y compris boucles d’oreilles et bracelets) est déconseillé.

Sont également vivement déconseillés les téléphones portables, les jeux électroniques ou autres objets de valeur.

La Commune décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de ces objets.

Pour les vêtements oubliés et non réclamés au bout de trois mois, la Commune se réserve le droit de les conserver ou les donner à la boutique de seconde main du CPAS.

1. REPAS – COLLATION- REPOS

Une pause collation à 10h et une à 15h sont prévues.

Le temps de midi se déroule de 12h à 13h.

Les enfants viennent avec leurs pique-niques – collations et boissons en suffisance.

Prévoir des gourdes ou bouteilles qui ferment plutôt que des berlingots pour raison de pratique évidente. Privilégiez les en-cas sains (fruits) : les chips sont à éviter.

Les petits ont la possibilité de faire la sieste dans un local dédié. Les doudous sont les bienvenus.

1. ANNULATION

Si l’annulation est justifiée par un certificat médical ou, un cas de force majeure, le montant de l’inscription sera remboursé au prorata des jours d’absence aux activités.

En cas d’annulation sans justification valable dans les 8 jours précédant le début du stage ou en cours de stage, l’inscription reste due intégralement.

1. AUTORISATION DE CONFIER L’ENFANT

**Avant les activités** : La responsabilité de l’animateur prend cours à partir du moment où l’enfant lui a été confié **physiquement** et est rentré dans l’enceinte du lieu de l’accueil.

**Après les activités** : les enfants sont confiés aux parents, grands-parents ou à toute autre personne identifiée par l’enfant comme étant celle désignée par ses parents pour aller le chercher (voisine, chauffeur,….).

Les personnes formellement identifiées comme non-autorisées à reprendre l’enfant doivent être signalées par écrit auprès du responsable.

Les parents autorisant leur enfant à rentrer ***non accompagné*** doivent le stipuler ***par écrit****.*

1. SOINS MEDICAUX – HYGIENE

La fiche médicale est obligatoire.

Elle est disponible sur le site de la commune (onglet RECREA+) et devra être remise ***au plus tard*** le premier jour du stage à l’accueillant/animateur en charge.

Aucun médicament ni traitement médical ne sera donné par les accueillant/animateur sans présentation au début de la période concernée d’un certificat médical dûment complété par le médecin de famille ou l’accord écrit du parent responsable (voir fiche de santé).

En cas de problème médical, les médecins de garde seront contactés.

Chaque accueillant/animateur est en possession d’un matériel de premiers soins ainsi que d’un GSM pour être en contact avec le(s) responsable(s).

Une boîte de secours de premiers soins est disponible sur chaque lieu d’accueil et emportée lors de déplacement.

Si un problème grave se présente, l’autorisation est donnée aux responsables de prendre une décision immédiate en accord avec le service médical.

En cas d’accident, l’animateur en charge préviendra immédiatement le parent responsable. Un formulaire de déclaration d’accident est disponible sur le lieu d’accueil. Il est à compléter par les deux parties et transmis à la Commune dans les 24 heures.

1. ACTIVITES SPECIALES

Pour les activités spéciales se déroulant à l’extérieur, les animateurs fourniront aux parents, au plus tard le premier jour de la semaine, le programme de celles-ci.

Vous pouvez confier une somme raisonnable à votre enfant pour un « souvenir » lors de ces sorties. En aucun cas, l’animateur en charge n’est responsable de la manière dont elle sera dépensée.

1. PUBLICATION DE PHOTOS

Sauf demande écrite des parents, les photos des enfants prises lors des activités peuvent être publiées dans la presse locale, sur les sites de la Commune de Tinlot, sur la page Facebook de la Commune de Tinlot ou utilisées dans la brochure ATL.

1. CONTROLE PERIODIQUE DE l’O.N.E.

RECREA+ est agréé et subsidié par l’O.N.E qui dispose d’un droit de contrôle sur son fonctionnement.

Les agents de l’O.N.E. sont chargés de procéder à une évaluation régulière des conditions d’accueil, portant notamment sur l’épanouissement physique, psychique et social des enfants, en tenant compte des attentes des parents.

1. REGLES DE VIE A RESPECTER

L’inscription aux activités implique, pour les enfants comme pour les parents, un certain nombre de règles de vie communautaire à respecter.

La participation aux activités proposées par les moniteurs, la courtoisie, la politesse, le respect d’autrui, la régularité, la ponctualité, la discipline et le respect des locaux.

Les enfants sont tenus de respecter le règlement qui leur est destiné (ROI enfants) disponible sur le site tinlot.be et qui sera lu et signé le premier jour.
En cas de manquement, des sanctions éventuelles seront prises par l’équipe des animateurs, après discussion avec l’enfant, éventuellement les parents ou les responsables locaux. Les responsables, après décision collégiale, se réservent le droit d’exclure un enfant pour une période déterminée en cas de manquements graves.

L’inscription aux activités présuppose l’acceptation du présent règlement d’ordre intérieur.

1. ACCUEIL DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES

L’objectif de RECREA+ est de contribuer à l’encadrement, l’éducation et l’épanouissement de tous les enfants de 2,5 à 12 ans, sans distinction aucune, pendant la période des congés scolaires.
emilie.doppagne@tinlot.be

Mis à jour à Tinlot, le 25/09/23